L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat et de la Ville,
Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS :
SAMEDI MATIN, 7 MAI 1836.

POUR PRESIDENT,
M. VAN BUREN.

POUR VICE PRESIDENT :
RR. M. JOHNSON.

☞ Les souscripteurs au dîner qui doit être offert à Mon. J. F. Canonge, sont informés qu'il aura lieu lundi prochain, à quatre heures de l'après-midi, à l'Hôtel Washington, lac Pontchartrain. Les chars partiront du hangard à trois heures précises.

RETOUR DE NOS VOLONTAIRES.

La plupart des volontaires de la Louisiane qui ont servi dans la récente campagne de la Floride, sont arrivés hier, en cette ville, à bord de la goëlette Emeline, venant de Tampa Bay. Au nombre de ces braves qui ont si généreusement fait offre de leur courage et de leur existence même, pour aller défendre et faire respecter les droits de la nation, on compte plusieurs jeunes gens de famille dont le retour parmi nous remplira de joie et de bonheur des parens désolés de leur longue absence, et qui n'ont cessé de gémir pendant leur absence, sur les dangers auxquels ils s'étaient exposés par un motif de patriotisme.

Nouvelles d'Angleterre de 13 jours plus récentes.

Par l'arrivée du beau navire l'Echo, en 37 jours de Liverpool, nous avons reçu des journaux de cette ville jusqu'au 29 avril qui nous fournissent des nouvelles d'Angleterre de 13 jours plus récentes que celles que nous avions reçues par la voie de la Havane.

Nos dates commerciales sont de 15 jours plus fraîches, car nous n'avions de la Havane qu'un prix courant de Liverpool du 12, et ceux que nous donnons aujourd'hui vont jusqu'au 26 inclusivement, à laquelle époque les ventes de la semaine en sont terminées.

Le marché au coton avait éprouvé une hausse de 1/4 à 3/8 pour les qualités américaines, et de 1/8 d. pour les Surates, durant la semaine achevée au 29. Les autres descriptions conservaient leurs précédentes quotations; Les ventes pendant cet espace de tems se sont élevées à 38,000 balles sur lesquelles les spéculateurs avaient fait pour 3,500 américains 200 Egyptiens et 500 Maragnans—400 Américains, 750 Surates et 700 Bengales ont été achetés pour exportation. (Voir l'Abeille pour le détail des ventes et les prix des diverses descriptions.)

Les ventes du Samedi 22, et celles du lundi 21, s'élevaient à 6000, sans variation dans les prix.

Dans le cours de la semaine close le 26, les ventes se sont soutenues fermes, aux prix précédemment cotés pour les qualités américaines, et à une avance de 1/8 d. à 1/4 pour les Bédellines et de 1/4 à 1/2 pour les Egyptiennes.

Un lot de Bomerrase s'est fait à l'encan à des prix extravagans, c'est à dire à une hausse de 1 d. à 1/2 sur les précédentes quotations. Les spéculateurs ont fait 4500 Américains, 650 Surates, 200 Bahia et 1250 Egyptiens; et les exporteurs, 270 Américains, 60 Surates et 150 Bengale. Les importations pendant la semaine entière de 18585 balles dont 12,000 des Etats-Unis. Les ventes pendant le même temps ont été de 38,240 balles.

—Pour les classifications, les ventes et les prix, suivant les qualités, voir la partie anglaise.

Nos lecteurs trouveront ci-dessous, les nouvelles politiques que nous avons extraites des journaux de Liverpool.

LONDRES, 19 Mai.

Les Christinos prétendent avoir remporté un avantage important sur les Carlistes, à un endroit nommé Orduna. Ces derniers commandés par le général Egia, furent défaitsat essuyèrent une perte de 600 hommes. Ce chiffre nous semble au moins exagéré, et nous fait concevoir des doutes sur la victoire même, surtout lorsque le parti vainqueur qu'il fût, retourna immédiatement reprendre ses cantonnemens.

Le général Mina est sorti de Barcelone. Il faut s'attendre à voir cette guerre, qui tous les jours devient plus atroce, prendre un caractère d'horreur plus prononcé. Quoiqu'une allusion à cette sanglante lutte ait été faite à la Chambre des Députés, M. Thiers n'a rien dit sur la manière qu'il compte poursuivre. De nouvelles bandes de Carlistes se forment chaque jour dans les campagnes; celle de Cabrera devient très formidable. Ce chef exécute à la lettre le sang ainé décret qu'il publia après la mort de sa mère.

D'après notre correspondance de Madrid, il paraît que, dans l'opinion générale, Mr. Mendizabal se présentera aux Cortès sans avoir complété son ministère. L'époque de la session approche, et un très petit nombre de députés sont arrivés à Madrid. La majorité flottante pour les opinions ultra libérales. Sur les 71 membres qui composaient la majorité dans la question qui amena la dissolution de la chambre, un seul a été réélu aux élections actuelles.

On s'attendait à des troubles pour le 19 mars, jour anniversaire de la proclamation de la Constitution de 1812. Il paraît que les patriotes sont résolus à le célébrer et que la garde royale se prépare à réprimer les désordres que l'on prévoit. Le Corrégidor de Madrid a obtenu la permission d'aller pendant les eaux dans les Pyrénées. Il a deux mois, sous prétexte de rétablir sa santé. On croit que cette maladie est une ruse politique de ce magistrat, qui ne désire pas être chargé de la responsabilité attachée à sa place, dans des temps aussi féconds en orages populaires.

PARIS, 19 mars.

Rien dans les lettres ou les journaux de Bayonne reçus aujourd'hui ne confirme les nouvelles de l'action de Salvatierra, mentionnées il y a trois jours dans une dépêche télégraphique. Il en sera de cette affaire comme de celle d'Ordana.

On attend le maréchal Clausel ici, dans les premiers jours d'avril. L'objet de son retour est de venir défendre le budjet d'Alger, si rudement attaqué par la commission de la Chambre des Députés. Il desire aussi remplir les engagemens qu'il a pris aux dernières élections avec les électeurs de Rhétel.

Le lieutenant général Marbot, aide de camp du duc d'Orléans et le marquis Maison, fils du ministre de la guerre, vont à Rocroy pour tracer un camp de 21 mille hommes d'infanterie et 3,000 chevaux. On assure que les ministres semblent, dans les conversations particulières, mieux portés en faveur de la réduction des 5 pour cent

Les nouvelles de Vienne annoncent que, pendant plusieurs jours les réfugiés polonais de Cracovie passaient le Danube par troupes. On les envoie par terre à Trieste et le gouvernement autrichien se charge de pourvoir à tous leurs besoins.

On dit que l'empereur Nicolas va se rendre à Varsovie pour inspecter en personne la nouvelle citadelle qui vient d'être achevée. Par sa position elle domine ville entière, et avec la forteresse de Modlin, elle fournira un point d'appui aux opérations militaires des Russes pour tenir tout le pays sous le joug. On assure que l'empereur médite aussi d'aller rendre une visite en Suisse, à Constantinople. Ce dernier projet semble peu probable.

Le gouvernement français a reçu des lettres de la capitale turque. Elles annoncent que la Porte Ottomane nourrit le projet d'acheter la Sublime de l'Empereur Nicolas, et de la payer en augmentant les sommes dues d'après ses engagemens antérieurs. L'Angleterre consentirait à aider la Porte dans l'exécution de ce projet. Constantinople est tranquille et l'on suppose que Mehemet-Aly, consultant l'état de ses finances, a adopté des vues plus pacifiques; il a cessé d'envoyer des troupes en Syrie.

Lord Ponsonby négocie un nouveau traité de commerce avec la Porte, sur des bases très favorables à l'Angleterre.

PARIS, 19 mars.

La question qui devait décider du sort du nouveau ministère a été résolue en faveur de M. Thiers, par une majorité considérable. Il fut convenu que l'on accepterait le compromis offert par le gouvernement, c'est à dire que l'on ajournerait la réduction des 5 pr cent jusqu'à la prochaine session et qu'au lieu de les convertir en 4 pour cent, ils le seraient en 4 1/2 M. Thiers regarde ce vote comme décisif pour la stabilité de son ministère.

On a beaucoup parlé dans nos cercles politiques de la probabilité d'une intervention armée de la part du gouvernement français pour réprimer l'insurrection carliste dans la Navarre et la Biscaye, mais l'opinion générale est que le Roi ne sanctionnera jamais une pareille mesure.

La Gazette des Tribunaux, annonce sur la foi de renseignemens très précis, que la fortune de Madame Letitia, mère de l'Empereur Napoléon, que l'on portait à 5 millions de francs, n'excède pas une somme de 2 millions, à partager entre six héritiers.

Les nouvelles que nous recevons d'Espagne n'offrent rien de décisif, cependant elles sont plus favorables depuis quelque temps.

Le général McDougal et le colonel Wyse, chargés par le général Evans d'aller représenter à Mendizabal les injustices et les souffrances de la légion anglaise, blessée dans un dénuement absolu et dont la solde n'est pas payée, ont été reçus avec plus de cordialité par le ministre espagnol et sont revenus au quartier général, il est vrai sans argent et sans habillemens pour les troupes, mais avec la promesse formelle que toute cause de plainte cesserait bientôt

Il y a encore quelques troubles à Valence, causés par les ultra libéraux, et à Salamanque, par l'expulsion des moines de l'université, mais ils ont été bientôt réprimés et sans beaucoup de peine.

Les Cortès se sont sans doute déjà assemblées à Madrid. Sur soixante six membres qui composèrent la majorité en faveur de Mendizabal, dans la question qui amena la dissolution des Cortès précédentes, 47 ont été réélus; et sur les 71 qui formaient la majorité opposée dans cette même question, un seul a été renvoyé à la Chambre. Ce fait semble prouver que la popularité de Mendizabal est mieux établie que jamais.

On dit que Cabrera, le chef de la bande Carliste a

(Suite à la page 2.)

meurtre de sa mère.

Le prince Charles de Naples est parti de Madrid, le 12 mars, avec sa femme pour passer en France.

Le capitaine McDonald du brick Elizabeth, arrivé à New-York des Caps-verds a rapporté qu'une insurrection avait éclaté le 11 décembre parmi les esclaves, et qu'ils avaient commis de grandes déprédations sur les propriétés des habitans blancs de ces îles. On avait réussi à triompher de cette révolte, et les principaux chefs avaient été tous fusillés.

L'un des plus riches particuliers de Paris, M. Collineau vient de mourir à l'âge de soixante dix-sept ans environ. Il laisse, dit-on, une succession de 20 millions. Il n'était pas marié.

Histoire de Napoléon—*Par Norvins.*

Jusqu'à présent cet ouvrage a été considéré comme le monument le plus fidèle de l'histoire des campagnes du grand homme. Mais, s'il faut ajouter foi à ce qu'en dit M. de Mosbourg dans une lettre qu'il a dernièrement adressée au rédacteur du *Courrier Français*, il paraîtrait que l'ouvrage dont nous parlons est loin d'être correct, surtout pour ce qui a trait à Murat.

Nous produisons la lettre telle qu'elle est insérée dans les journaux de Paris.

A M. le rédacteur du Courrier Français.

Monsieur,

On annonce une nouvelle édition de l'Histoire de Napoléon, par M. de Norvins. Je crois devoir à l'impartialité de la vérité, comme à la mémoire d'un prince dont je fus le ministre et l'ami, de protester contre diverses parties de cet ouvrage où figure le nom de Joachim Murat, qu'on vit successivement grand duc de Berg et roi de Naples.

Trompé sans doute par des informations peu dignes de sa confiance, M. de Norvins a rarement parlé de ce prince sans prodiguer des assertions complètement fausses, ou sans altérer si étrangement les faits, qu'ils prennent sous sa plume un caractère tout différent de celui qu'ils doivent avoir dans l'histoire.

C'est surtout au sujet de l'Espagne qu'il a multiplié contre le grand duc de Berg les imputations les plus mal fondées, avec l'intention évidente de jeter sur lui la responsabilité de nos malheurs dans la Péninsule.

Je puis prouver et je prouverai, par des documens irrécusables, que l'historien de Napoléon n'a connu en aucune manière ni les projets de ce monarque, ni ses combinaisons, ni ses ordres, ni ses opinions sur les personnes, sur les populations, sur les événemens, à l'époque de l'invasion de l'Espagne, en 1808.

Je prouverai que le grand duc de Berg, au lieu d'avoir commis une faute grave et funeste, comme le prétend M. de Norvins, en occupant Madrid sans y être autorisé, n'entra dans cette capitale que sur les instances réitérées de l'empereur, dont toutes les dépêches le pressaient d'y marcher à grandes journées et de s'y établir.

Je prouverai qu'au lieu d'agir avec légèreté, contre les intentions du chef de l'empire, Murat s'y conforma toujours avec la déférence la plus scrupuleuse et que, même, il lui est été presque impossible de s'en écarter, attendu qu'il recevait chaque jour et souvent plusieurs fois par jour, des instructions précises, dont la prévoyance embrassait les plus minutieux détails.

Je prouverai que loin de se plaindre du général en chef de son armée, et de le blamer, l'empereur ne cessa de donner à la conduite de Murat, pendant tout son séjour en Espagne, une approbation entière, et que, pour dernière marque de sa satisfaction, au moment où le roi Joseph allait se rendre à Madrid, Napoléon offrit à son beau-frère le choix entre la couronne de Naples et celle de Portugal.

Je prouverai, enfin, qu'une volumineuse lettre de grand duc de Berg, attribuée par Mr. de Norvins (tome 4, page 61) à l'empereur Napoléon, est une pièce apocryphe, portant en elle-même plusieurs preuves manifestes de sa fausseté; contraire en tout aux ordres officiels de l'empereur, indigne également de son caractère et de son génie; imaginée sans doute pour donner une base à des accusations injustes contre Murat ou pour mettre à l'épreuve la sagacité des historiens.

Je sais que M. de Norvins n'a pas publié le premier cette lettre. On la trouve dans le "Mémorial de Sainte-Hélène," par M. de Las Cases; dans les Mémoires du duc de Rovigo, dans l'Histoire de Joachim Murat, par M. Galiez Personne, certes, qu'elle appartenait à aucun de ces écrivains; mais on voit avec surprise que des hommes de talent qui nous ont donné l'histoire de l'empereur Napoléon, et qui, par conséquent, doivent savoir comment ce prince parlait, ordonnait, traitait les affaires de la guerre, aient pu accueillir comme son ouvrage, et admirer comme un chef-d'œuvre de sa politique, cet écrit vague et confus, rempli de vérités communes et de lieux-communs, de dissertations comme il n'en écrivit jamais, et d'irrésolutions qui jamais n'entrèrent dans son esprit.

M. de Norvins n'a pas été mieux instruit, relativement à Murat, quand il a parlé de la translation du pape en France, en 1809; de l'expédition franco-napolitaine contre la Sicile, en 1810; des relations du roi de Naples avec Napoléon, en 1811; de la guerre contre la Russie et de la retraite de Moscow, en 1812; du commandement des débris de la grande armée remis, dans les premiers jours de l'année suivante, au prince Eugène, et enfin des circonstances qui, au mois d'août 1813, conduisirent Murat auprès de Napoléon à Dresde, et le ramenèrent avec lui, avant de gagner la dernière victoire de l'armée française en Allemagne.

Sur tous ces points, je puis démontrer avec tant d'évidence les inexactitudes échappées à M. de Norvins que lui-même, je n'en doute pas, s'empressera de les reconnaître.

Il est douloureux d'avoir à parler de l'alliance de Murat avec l'Autriche, en 1814.

Je ne chercherais pas à justifier cette détermination fatale du roi de Naples, moit dont tous les efforts furent employés à l'en détourner; moi qui refusai de continuer, dans ses états, mes fonctions de ministre, le jour où il cessa d'être l'ennemi des ennemis de ma patrie (Toulouse), je dois dire que, sur ce point, on s'est trompé, en lui reprochant une longue dissimulation, dont il était incapable; et une perfidie qui n'aurait pu se coner lier ni avec la fougueuse impétuosité de son esprit, ni avec son attachement passionné pour la France et pour l'empereur.

Il est constaté que lui-même instruisit, successivement et jour par jour, Napoléon des premières ouvertures qui lui furent faites par la cour de Vienne, après la bataille de Leipsick, de l'arrivée à Naples du comte de Neyperg, envoyé comme plénipotentiaire auprès de lui, des négociations qui s'ouvrirent avec ce ministre et du traité qui fut signé le 11 janvier.

Mais le roi de Naples n'obtint aucune des informations, aucune des instructions qu'il demandait. Alors des diplomates habiles réussirent à lui persuader qu'il s'agissait pour l'Europe, d'arriver à la paix plutôt que de faire la guerre: que le royaume de Naples pourrait être abandonné à ses anciens maîtres par Napoléon, et qu'un traité d'alliance empêcherait l'Autriche d'exiger cet abandon.

C'est ainsi qu'on entraîna sa résolution dernière; mais il ne la prit pas sans une terrible lutte avec lui même et sans répéter souvent à ceux dont les conseils voulaient arrêter sa main, *qu'il sacrifiait avec désespoir les plus chers sentimens de son cœur à ce qu'il croyait être le plus grand intérêt de son peuple et de son trône.* Politique à laquelle, hélas! il expia par les plus déchirans regrets, dès l'instant même où elle l'eut enchaîné, et qui, bientôt, lui fit perdre le trône et la vie!....

On demandera peut-être, pourquoi j'ai laissé répandre si long-temps dans le public tant d'erreurs sans les réfuter. Voici ma réponse:

Dès les premières années de la restauration, j'avais préparé des mémoires dont la vie de Joachim Murat était l'objet principal. Ayant perdu, en 1814 et 1815, la plus grande partie des pièces officielles que j'avais recueillies pendant le cours de mes fonctions publiques, je m'étais attaché à n'écrire que des faits qui me fussent parfaitement connus et je ne soupçonnais pas que mes récits pussent rencontrer des contradicteurs. Mon travail, cependant, n'était pas encore terminé, lorsque je vis paraître plusieurs ouvrages, où, en trouvant affirmés, sous l'autorité des noms les plus respectables, des faits entièrement contraires à ceux que j'avais cru devoir, moi-même, signaler pour l'histoire. A quel titre pouvais-je faire prévaloir contre de tels témoignages, mon témoignage personnel? Je compris que, pour assurer le triomphe de la vérité, il fallait la montrer environnée de preuves incontestables, et c'est aujourd'hui, seulement, qu'ayant toutes les preuves en mon pouvoir en a ma disposition, je puis, avec assurance, élever la voix contre les injustices des détracteurs du roi de Naples.

Je m'occuperai, aussitôt que mes devoirs publics et privés me le permettront d'achever et de publier des mémoires où tous les faits susceptibles de controverse seront justifiés par des documens officiels encore inédits. En attendant je ne refuserai pas aux écrivains qui seraient disposés à rectifier leurs ouvrages les éclaircissemens et même les communications qu'ils voudraient prendre chez moi sur les faits mentionnés dans cette lettre.

Le nom de Murat doit rester une des plus brillantes gloires militaires de notre grande époque; ce nom, depuis les pyramides jusqu'à Moscou, fu proclamé sur tous les champs de bataille comme le symbole d'une bravoure et d'une loyauté chevaleresques; ce nom rappellera long-temps à la mémoire des peuples, dans le pays le plus industrieux de l'Allemagne, comme dans le plus beau royaume de l'Italie, un gouvernement sincère et juste, confiant, paternel, ami des arts, ayant pour objet constant de ses pensées et de ses efforts la prospérité publique.

Ce nom, enfin, consacré par la plus horrible catastrophe et par la mort la plus héroïque, est une des plus nobles propriétés de la France. Qui ne voudrait pouvoir arracher une page de l'histoire du roi de Naples?.. Mais tout Français doit souhaiter que l'éclat de ses grandes qualités et de ses grandes actions ne soit pas terni par l'erreur ou la calomnie.

Cet intérêt véritablement national me fait espérer, monsieur que vous voudrez bien accorder à ma lettre une place dans votre journal.

Agréez, etc.

DE MOSBOURG.

Amélioration intellectuelle de la classe des Matelots.

Dans ces fragments de la population française que le recrutement maritime arrachait à la société, pour les jeter violemment à bord d'un vaisseau de guerre sous un régime d'exception et de lois rigoureuses, on ne pouvait s'empêcher de reconnaître l'empreinte des mœurs qui régnaient à toutes aux différentes époques de toutes ces anciennes troupes réglées de marine. C'est ainsi que, sous Louis XIV, les matelots pressés au milieu des campagnes à peine civilisées, ou sur les côtes de nos rivages encore barbares, portèrent sur les vaisseaux de l'Etat l'incivilisation de leur origine et la grossièreté inhérente à la société à laquelle ils avaient appartenu. Les dispositions morales que le législateur maritime rencontra alors dans les classes destinées au service de mer, expliquent donc et justifient même, à notre avis, la sévérité des ordonnances de ce temps déjà reculé pour nous. Partout aussi dans le Code pénal de la marine du grand siècle, comme on l'appelle, voyez-vous figurer les punitions corporelles au premier rang des châtimens à infliger aux marins. La rudesse et l'ignorance des hommes à qui les commandans des vaisseaux avaient affaire n'étaient que trop en rapport avec la rigueur et l'inflexibilité des lois faites pour la marine de cette époque; et aujourd'hui que des mœurs plus douces ont pénétré dans la classe qui fournit au recrutement maritime, on s'étonne encore beaucoup moins de la vérité des ordonnances de Colbert, que la sagesse qui présida, dans cet âge de la renaissance de la marine, à toutes les dispositions d'une organisation nouvelle et forte que les siècles suivans ont été forcés de respecter et d'adopter.

La République même, dont la mission semblait avoir pour but nécessaire de tout reconstruire en effaçant

(Suite à la page 2.)

d'abord pour une partie des ordonnances de Louis XIV, pour pouvoir posséder une marine à elle; et les nouveaux officiers, appelés à remplacer et subitement les états majors formés sous l'empire des lois maritimes de XVIIe. siècle, n'essayèrent qu'en tremblant à expérimenter des modifications récentes qu'un autre ordre de choses avait formément apportées à l'ancienne législation navale.

Sous le règne désastreux qui suivit une des plus belles périodes de la marine française, le premier ministre du siècle de Louis XIV, les équipages, comme les officiers, dans [illegible] bord de cette décom[illegible] qui menaçait déjà la France. Jamais, au dire des officiers de marine, dont les mémoires et les rapports ont survécu à cette époque, on ne vit parmi les matelots plus de découragement et de mauvaise volonté. Les délits se multipliaient en raison des dispositions dont les équipages nouveaux étaient imbus, et qu'ils commençaient à puiser dans les masses civiles déjà agitées par les causes qui plus tard devaient produire cette révolution à laquelle préludaient si fréquemment les désordres de l'aristocratie et de la cour. De Saint-Malo, pays dans le sein duquel la noblesse et surtout d'une société frivole et corrompue, ne commandaient plus qu'à des équipages à moitié révoltés des mœurs relâchées de leurs chefs. A terre, on pressentait déjà la sourde insurrection qui devait éclater quelques années plus tard en bouleversant toute la France. A bord, la mutinerie des matelots révélait au sein de cette agitation de la masse nationale à laquelle on les avait arrachés pour servir le pays; et pendant que des commandans et des officiers de famille, braves, instruits, mais livrés à la soif effrénée des plaisirs et de la licence, ne quittaient leur vie dissipée que pour se montrer un instant à la mer et au combat, les équipages encore grossiers, mais déjà pénétrés des idées instables du siècles, manifestaient presque hautement l'intention où ils étaient de ne plus vouloir à supporter, et la prétention d'être affranchis d'un service où la roture était condamnée à toujours souffrir les rigueurs du métier, sans pouvoir aspirer aux moindres des avantages que la profession réservait exclusivement aux privilégiés.

Le règne de Louis XVI vint. La marine, longtems oubliée, sembla sortir de son sommeil et de l'apathie dans laquelle un ministre, qui se flattait de n'avoir gardé qu'un vaisseau armé en France, l'avait laissé stupidement dépérir. Quelques expéditions actives, plusieurs événemens politiques qui réclamaient l'intervention du corps naval, et enfin un assez grand nombre d'actions brillantes, rendirent à cette marine déjà méconnue, l'éclat qu'elle avait jeté cent ans auparavant sous le glorieux pavillon des Tourville, des Jean-Bart, des Duguay-Truin et des Duquesne Cette période fut peut-être le plus bel âge, le grand siècle de la marine française. Jamais, disent encore les vieux officiers contemporains de la guerre de 78, on n'avait vu de équipages plus actifs, aussi énergiques: ils semblaient en combattant pour l'indépendance du Nouveau-Monde, s'ouvrir l'avenir d'émancipation que rêvait alors la patrie. C'était déjà une marine révolutionnaï e que nous avions, et, tout en servant encore avec obéissance sous les ordres des d'Orvilliers, des Guichen et des Baill de Suffren, les officiers-blancs de ces maîtres de nos bâtimens de guerre, pressentaient le moment où l'égalité, préconisée par l'esprit du tems, les appellerait à secouer le joug de la noblesse et les privilèges qu'ils ne supportaient qu'avec une irrésistible répugnance. Notre marine subalterne était déjà enfin une marine toute *révolutionnaï e*, et elle n'eut que peu de choses à faire pour passer un peu plus tard, de la hiérarchie monarchi que sous le niveau de l'égalité républicaine.

La phase insurrectionnelle de 1793 offrit à bord de nos vaisseaux les mêmes phénomènes que ceux qu'elle avait mit sugir du cœur de la nation française. Les nouveaux chefs, appelés du sein de la démocratie pour remplacer les privilégiés qu'avaient proscrits les décrets de la convention, ne purent régner que par la violence ou la terreur sur des équipages trop insoumis pu trop peu éclairés pour se plier aux lois de l'obéissance passive. Alors que le cri de l'indépendance se répétait de toutes parts, ensemble avec les édifices, instrumens aratoires et autres objets qui sont attachés à ladite habitation.

Et soixante six esclaves nommés:

Stout âgé de trente cinq ans; Dollar, quarante ans, Peter 41; James 36; Robert 36; Abraham 26; John Blue 35; George 36; Jacob 31; Right 31; Julius 36; Dunel 45; James Rouge 41; Brooks 45; Old Abraham 61; Rubin 26; John Brown 35; Moses 36; Nicholas 31; Sandy 36; Billy 31; Davis 26; Sal mon 26; Phill 26, Little James, vingt cinq; Martin 21; Elick 21; Johns 31; Daniel 26; Brooks 21; Charles 46; David 36; Morris 31; Frederick 17; Sally 41; Kitty 31, avec ses deux enfans, Annette de 8 ans et Louise de trois mois; Alimbo 31; Philis 31, avec son enfant Milly, de sept mois, Jenny 21, avec ses deux enfans Joséphine de six ans, et Sarah de huit mois; Anna 26 ans, avec ses deux enfans Mélina de trois ans et Henry de quatorze mois; Rose 21, avec son enfant Peter de six ans; Maria 41, avec ses deux enfans, Isick de 4 ans et Nelson de deux ans; Adelaïd le 24 ans, avec ses quatre enfans, Octavie de 7 ans, Henry de 4 ans; Sylvanie de 18 mois et Rosalie de 5 mois; Jane 36. Rody 31 avec son enfant Christine de six mois; Mary 25, avec son enfant Marguerite de 2 ans; Elixa 26, avec son enfant; Frank de 4 mois et Whilly de 31 ans.

Les animaux et vingt trois chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses qui s'y trouvent, les animaux, chevaux et les soixante six esclaves seront vendus en un seul lot payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

2. Une habitation située en sucrerie, située au Détour des Anglais dans la paroisse Plaquemines, sur la rive droite du fleuve, à environ 13 milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, mesurant sept cents pieds de front sur un mille de profondeur, ensemble avec les édifices instrumens aratoires et autres objets qui y sont attachés.

Et quarante sept esclaves nommés:

Cyrus âgé d'environ 34 ans; Big Louis 34; Anthony, 31; Stephen 33; Alison 33; Little Stephen 34; Nelson 21; William 26; Richmond 34; Dick 41; Od Jacob 31; York 28; Jacob 24; Bob 24; Gaye 21; Black Henry 34; Little Loui 30; Yellow Louis 20. Little Samson 44; Yellow William 32; Vincent 41; Richard 30; Billy 29; Patrick 26; Jack 31; Joe 34; Judith alias July 51; Nancy 24; Martha 21, avec son enfant de huit mois; Sally 31; Tom Love, vingt quatre, avec son enfant Etienne âgé de cinq ans. Rachel, trente six, avec ses deux enfans Polly âgé de neuf ans et Jack de 5 ans; Lydia 19; Jeanne 24; Diana 19, avec son enfant âgé de 4 mois; Iris 22, avec son enfant Tom âgé de 10 mois; Polly 39; Wright, orphelin âgé de deux ans. Washington, orphelin âgé de trois ans, et Davis, orphelin âgé de douze mois.

Les animaux et onze chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses qui s'y trouvent, les animaux, les chevaux et les quarante sept esclaves seront vendus en un seul lot, payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

3. Une habitation établie en sucrerie, située dans la paroisse St. Bernard, à environ 7 milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du fleuve Mississipi, connue sous le nom d'habitation Cousseil et composée de plusieurs morceaux de terre situés qui l'est ci-après décrit, savoir:

1. Un morceau de terre mesurant 6 arpens de face au fleuve avec la profondeur qu'il peut y avoir, borné à la limite inférieure et supérieure par deux morceaux de terre ayant appartenu autrefois à la société de Jacques et Gabriel Villeré.

2. Un morceau de terre mesurant sept arpens et un quart plus ou moins de face au fleuve et s'étendant en profondeur jusqu'au Bayou Bergnes, borné à la ligne inférieure par l'habitation appartenant maintenant à veuve Cucaille et autrefois à Jamonville de Villiers et à la ligne supérieure par le morceau de terre ci-dessus décrit.

3. Un morceau de terre mesurant 6 arpens moins 8 pds de face au fleuve Mississipi avec toute la profondeur qu'il peut avoir, borné à la ligne inférieure par le morceau de terre ci-dessus premièrement décrit et la ligne supérieure par l'habitation appartenant à feu Pierre Lacosté ensemble avec les améliorations, bâtisses, instrumens aratoires et quelques objets de ménage qui s'y trouvent.

Et avec quarante huit esclaves nommés, savoir:

Denis âgé de 35 ans; Petit Isaac 35; Mars 29; William 32; Isaac 38; Gros Isaac 35; Gros César 55; Grand César 43; Costade 34; Jasmin 40; Jean 40; John 38; Jean Baptiste 25; Lubin 40; Louis 32; Berry 41; Noël Cosp 50; Scipion 30; Brooks 31; James 28; Spencer 35; Jose 35; Williamson, trente cinq; Ned; trete cinq; Butler 35; Tom 30; Nelson, vingt neuf; George 29; Sam 25; Achille 55; Richard 25; Camille 38; Tanney 33; Quincy 36; Eliza 35, Melite 35; Nancy 33, Agny 23; Maria 24; Mary 21; Mathilda 22; Mary 24; Félicie 24; Césarine 34; Elsy 25; Sophie 23; Becky 32; les animaux et vingt chevaux.

Ladite habitation avec les bâtisses animaux, chevaux, et les quarante huit esclaves seront vendus en un seul lot payable à un, deux, trois et quatre ans de terme.

4. Vingt trois esclaves nommés: Noël âgé de 49 ans; Birgile 47; Frim 23; Peter 30; Charles 26; Rosalie 52; Martin 38, avec ses deux enfans Marie Claire de 6 ans et Charles de 15 mois; Eléonore 18; Pauline 14; Nancy 35, avec ses deux enfans Célestine, 10; et Gustave 5 ans; Martha 35, avec ses deux enfans, Azéma de 4 ans et Eugène de 3 ans; Catherine 22 ans; Suzane 31; Fanny 23, avec Zoé âgé de cinq ans; Dorsine âgé de deux, et un enfant âgé d'un mois

Lesdits esclaves seront vendus par tête ou par famille à un an de crédit.

Un terrain situé au faubourg Washington, à l'encoignure de la rue d'Enghien, ayant, mesure française 64 pieds de face au fleuve sur environ 200 pieds de profondeur.

Un terrain situé derrière le terrain ci dessous décrit ayant — pieds de face à la rue Victoire, 61 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de M. Joseph Pilié, 66 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété laissant face au fleuve et 39 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la réserve faite par Bernard Marigny sur la rue d'Enghien.

Un terrain situé dans le faubourg Washington, ayant — pieds de face à la rue Victoire, 74 pieds 8 pouces sur la ligne qui le sépare de la propriété de J. Pilié, 60 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Mde. Lavergne, et 95 pieds sur la ligne qui le sépare de la réserve de B. Marigny

Un terrain situé au faubourg Annonciation et désigné par le numéro trois sur un plan dudit faubourg, annexé à un acte passé le 23 mai 1814 devant Michel de Armas, et ayant 60 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 120 pieds de profondeur.

Lesdits lots de terre seront vendus à un et deux ans de terme.

6. Trente actions de l'Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane.

Huit cent soixante quinze actions de l'Union de la Louisiane, cinq actions de la Banque des Canneaux à Barataria et de Lafourche. Lesdites actions seront vendues au comptant.

Les acquéreurs des propriétés ci-dessus décrites et des esclaves seront tenus de fournir des billets endossés à la satisfaction de M. Gabriel Villeré et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera intérêt à raison de dix pour cent par an jusqu'à ce qu'il soit payé. Les propriétés et les esclaves seront aux risques des acquéreurs du jour de l'adjudication et ne seront livrés qu'après que les conditions de ladite adjudication auront été remplies.

Les actes de vente seront passés pardevant Félix de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Faroisse St. Jean Baptiste, 26 avril 1836.

7 mai—6,1ps G. LEONARD, juge.

BANQUE DE CARROLLTON.

AVIS est donné que l'élection d'un caissier pour la Banque succursale de cette institution qui va être établie à Lafayette, paroisse de Jefferson, aura lieu dans les bureaux de la banque, rue du Canal, Mardi, 10 mai.—On recevra des demandes jusqu'au jour de l'élection JOHN NICHOLSON,

7 mai Caissier.

CHANGE sur Londres et Paris en demande par 25 mars ☞ M DE LIZARDI & Co.

THEATRE D'ORLEANS.

DIMANCHE, 8 mai,
ANTONY,
Drame en cinq actes, et en prose, par A. Dumas.

LE REPENTIR DU BOURGEOIS,
Opera en un acte.

Mardi, au bénéfice de MM. DEVELLE & VICTOR,
La première représentation de
Le Pied de Mouton,
Mélodrame féerie, comique, en 3 actes, à grand spectacle; suivi par le 5me. acte de
GABRIEL DE VERGY,
Tragédie de Dubelloi.—On terminera par
L'OURS ET LE PACHA,
Vaudeville en un acte.

Extrait de New-York Courrier & Enquirer, 18 avril 1836—[Traduit de l'espagnol.]

Légation extraordinaire de la République Mexicaine,
Washington, 1er. avril 1836.

Je, soussigné, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république mexicaine auprès des Etats-Unis d'Amérique, conformément aux instructions qui m'ont été données par mon gouvernement et dans la vue de réfuter de fausses allégations et d'enlever tout prétexte de plaintes à l'avenir, déclare que le gouvernement mexicain ne reconnaîtra jamais, d'aucune manière quelconque, les engagemens ou dettes que les individus qui ont été ou qui peuvent encore être à la tête des Texiens révoltés, ont pu ou pourront par la suite contracter, quelle que soit l'autorité qu'ils exercent temporairement sur ce pays ou la mission qu'ils y aient assumée

Je, soussigné, déclare aussi que mon gouvernement ne reconnaîtra pas non plus aucune aliénation de propriétés nationales ou de terres au Texas faite, promise ou convenue par lesdits individus ou en leur nom, soit sous le titre de vente, d'engagement, de donation, ou gratification, soit sous aucune autre forme, vû que le gouvernement mexicain considère, dès ce moment, toutes les transactions de ce genre, dans le cas où il en existerait aucune, comme nulle, non avenue et de nulle valeur.

7 mai—7 [Signé] M. E. DE GOROSTIZA.

A LOUER—Ce poste si bien connu à la Nouvelle-Orléans, occupé naguères par John Morney, avec les bâtisses qui s'y trouvent, les magasins et les droits de batture qui lui appartiennent. On peut prendre possession à la fin de mai.

Pour les conditions, qui seront très avantageuses, s'adresser à J. GRIMSHAW,
7 mai—9 rue du Canal, No 70

COMPAGNIE DE BANQUE DE RAIL ROAD
DE L'ATCHAFALAYA, N. OR. 7 mai 1836.

CETTE banque achète des traites sur New-York, Boston, Philadelphie, à 60 jours de vue.
7 mai ROBT. G. DIXON, caissier

ETAT DE LA LOUISIANE.—Paroisse de Plaquemines.—Cour des Preuves.—Vente par le juge de la cour des preuves.—Il sera offert en vente publique dans la ville de la Nouvelle Orléans, à la Nouvelle Bourse, à l'encoignure des rues St Louis et Chartres, samedi 9 juin prochain, à midi, par le juge soussigné, les propriétés ci-après décrites dépendant de la succession de feu Delphine Villeré et lui appartenant en commun avec Gabriel Villeré, Jules Villeré, Calixte Villeré, Anatole Villeré, Félix Villeré, Hughes Lavergne, Madame Jean Baptiste Lanusse et Mde. Hughes Lavergne, savoir:

1. Une habitation établie en sucrerie située en la paroisse de Plaquemines, à environ dix huit milles au dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du fleuve, mesurant dix neuf arpens plus ou moins de face au f